



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille quatorze et le 14 janvier à 9 heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier deux mille quatorze, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
4	2	4

Délibération N° 01-2014

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI, *a reçu procuration de Philip SCHYLE ;*
- M. Bruno SANDRAS ;
- Mme Clarisse POIA ;
- M. René TEMEHARO *a reçu procuration de Valentina CROSS ;*

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 32 ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, 6 membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un débat au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget 2014 dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce débat a vocation à éclairer le vote des élus et il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

En application des dispositions du statut de la FPC qui porte organisation du centre, et qui renvoie en particulier à l'article 2121-12 du CGCT, une note explicative de synthèse a été jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, prend acte de la note en annexe ; note qui constitue pour le budget principal, le support du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2014.

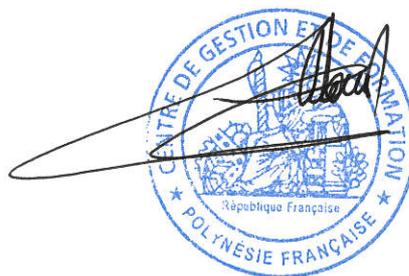
DELIBÈRE :

Article unique : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 14 janvier 2014

Le Président
M. Teritepaitua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ... 14 janvier 2014 ...
- Publiée ou affichée le : ... 14 janvier 2014



PŪ Ti'aauraa e Faalnelneraa Tōro'a

République française
Polynésie française

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Note de synthèse

Si l'action des communes et de leurs établissements publics est principalement conditionnée par le vote de leur Budget primitif, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes et établissements publics de plus de 3500 habitants, un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Cette disposition s'applique au CGF. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée sur l'évolution de la santé financière de la collectivité.

Ce débat est l'occasion pour les membres du Conseil d'administration de se pencher sur les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, après avoir examiné la situation du centre sur l'année 2013.

2013, l'année de fonctionnement en année pleine

Il faut d'emblée rappeler que le budget du CGF voté le 18 mars 2013 s'inscrivait dans un contexte économique difficile marqué par une baisse significative des ressources des communes de Polynésie française, ce budget 2013 avait été construit en conséquence dans le respect des grandes orientations définies par les élus du conseil d'administration.

L'année 2013 devait être une année de forte montée en puissance de l'activité du Centre, même si le rythme était a priori difficile à apprécier sur de nombreux domaines :

La formation des nouveaux fonctionnaires des communes :

La procédure de l'intégration, définie par les textes, prévoit à l'issue une formation d'intégration obligatoire de 3 jours. Cette formation est organisée par le CGF et son coût avait été estimé à 20 000 Francs par stagiaire. Après une année de fonctionnement et vu le rythme peu soutenu des intégrations seuls 47 agents ont bénéficié de cette formation obligatoire pour un coût de 22 753 Francs par stagiaire.

Concernant les recrutements directs 65 agents ont bénéficié en 2013, de la formation dite « d'accueil » (5 jours) pour un coût de 36 278 Francs par agent.

Les concours :

Le recensement des besoins des communes et établissements publics sur les emplois de cadre, a permis de déterminer le nombre de postes à ouvrir pour la Catégorie B soit 47 postes , ainsi que pour la catégorie A soit 33 postes.

L'organisation d'un concours est une opération lourde, notamment si l'on prend en compte le nombre potentiel de candidats, nombre qui s'est avéré élevé puisque 3050 candidat se sont inscrits au concours du mois de septembre dernier. Le coût estimé lors de l'élaboration du budget était de 3000 francs par candidat. L'analyse de l'ensemble des coûts liés au dernier concours indique qu'un candidat inscrit au concours B s'élevait à 2709 francs. Soit un coût total pour le CGF de 8 263 739 Francs.

Les chiffres ci-après permettent de mesurer l'ampleur de l'organisation d'un concours de Catégorie B, avec 3050 candidats inscrits :

- 200 salles de classe
- 230 surveillants
- 4070 copies corrigées
- 212 Entretiens individuels (oraux)
- 80 000 feuilles de reprographie (sujets écrits et oraux)

Compte tenu de la lourdeur de cette première organisation, il n'a pas été possible d'organiser sur l'année 2013, le concours de catégorie A, tel qu'il était envisagé lors du débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 22 janvier 2013.

Ce concours de Catégorie A, a néanmoins été lancé sur la fin de l'exercice 2013, en effet dès la fin des épreuves orales du concours B, les concepteurs potentiels de sujets ont été réunis en vue de l'organisation du Concours A dont les épreuves écrites sont fixées au 20 février 2014. Le nombre de candidats inscrits est aujourd'hui de 588, si l'on tient compte du coût estimé par candidat fixé à 4000 Francs, il nous faut prévoir au Budget 2014 la somme de 2 352 000 Francs pour l'organisation générale de ce concours.

Enfin, au vu des demandes récurrentes des communes, il apparaît nécessaire que le CGF organise à nouveau un concours de catégorie B d'ici la fin de l'année 2014. Les coûts d'une telle organisation étant maintenant connus grâce à l'expérience de celui de 2013, nous avons donc une lisibilité sur la dépense prévisionnelle qu'il nous faut engager au Budget 2014, soit 8 263 700 francs.

L'information aux communes

Les communes et leurs établissements publics sont les interlocuteurs privilégiés du CGF, il est essentiel de maintenir les liens et contacts de proximité avec les communes et leurs établissements publics. Une part du Budget 2013 a donc été consacrée aux rencontres entre les cadres du CGF des services « Statut » et « Formation » et les communes.

22 communes et établissements ont ainsi bénéficié de la présence des cadres du CGF. L'enveloppe budgétaire liée à ces déplacements s'élève pour 2013 à 556 285 Francs.

Compte tenu de l'importance de cette mission de soutien et conseils auprès des communes, il apparaît nécessaire de poursuivre ce travail de partenariat en consacrant à nouveau une part substantielle du budget 2014 aux déplacements en missions des cadres du CGF.

La gestion des dossiers individuels

Le CGF a pour compétence la tenue des dossiers individuels des quelques 4600 agents des communes de Polynésie française.

Lors de l'exercice 2013, nous nous sommes équipés d'une Gestion Electronique de Documents (GED) permettant de numériser l'ensemble des documents contenus dans les dossiers individuels, version papier, des agents communaux.

La Direction du statut chargée au sein du CGF de la mise en œuvre de cette compétence, est aujourd'hui composée de trois juristes. Compte tenu de la charge de travail qui leur est déjà demandée ils n'étaient pas en mesure de dégager du temps pour effectuer cette tâche manuelle de « scanérisation » des documents. Aussi il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur.

Un contact a été pris avec l'APRP, cette Entreprise Adaptée est au carrefour d'une dimension sociale forte et d'une dimension économique incontournable, elle est un lieu d'insertion professionnelle et sociale où 80 % au moins du personnel de production est reconnu travailleur handicapé.

Depuis 1993, les Ateliers pour la réinsertion professionnelle sont reconnus pour la qualité de leurs travaux de reprographie. Aujourd'hui, ils apportent un nouveau service en transformant les documents papiers en fichiers numériques. Une convention a été signée avec cet organisme et la tâche de « scanérisation » doit débuter dès janvier 2014, pour un montant total de 905 776 Francs .

Les effectifs du Centre de Gestion et de formation

Au cours de l'année 2013, les effectifs du CGF se sont renforcés notamment pour faire face à la montée en charge de l'activité au sein du service « Concours ». Au 1^{er} janvier 2014, le centre compte 18 agents permanents à temps complet.

L'équipe se décompose comme suit :

- 3 agents de catégorie A en détachement ;
- 4 agents qui ont bénéficié d'une intégration directe dans la fonction publique communale en qualité de fonctionnaire (deux en catégorie C et deux en catégorie B);
- 3 agents de Catégorie C titulaires de la FPC,
- 2 agents stagiaires de la FPC l'un en catégorie C et l'autre en catégorie D
- 6 agents non titulaires en contrat à durée déterminée (4 agents en catégorie B et 2 en A) ;

Deux agents non titulaires de catégorie B se sont présentés au concours organisé par le Centre de gestion le 20 septembre dernier, les résultats ont été proclamés le 10 décembre 2013, et ces deux agents ont été déclarés admis.

Le CGF ayant déclaré deux postes lors du recensement 2013, l'équipe du CGF sera composée au 1^{er} trimestre 2014 de :

- 3 agents titulaires en détachement ;
- 11 agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique communale.
- 4 agents non titulaires..

Le coût de la masse salariale brute au 31 décembre 2013 s'élève à 106 226 102 Francs. Pour mémoire, le ratio de référence en la matière à savoir frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 40,86 % au centre, alors que les effectifs comptent près de 70% de

cadres. Il s'agit d'un niveau très performant au regard des résultats obtenus par les autres collectivités communales.

La situation du Centre de gestion

La convention de mise à disposition proposée par l'UPF, propriétaire des locaux siège de notre établissement public, a été reconduite au mois d'août 2013 pour une nouvelle période d'un an. Le loyer incorpore les charges locatives et les fluides, pour un coût très compétitif (coût annuel 10 800 000 Francs).

Ces locaux, se voulaient particulièrement adaptés aux activités du CGF. Force est de constater qu'avec la montée en charge des activités du Centre la superficie des locaux ne permettront plus d'ici à deux ans de travailler dans des conditions satisfaisantes. Déjà, afin de procéder à l'archivage de nos données, notamment celles liées au concours, nous avons été contraints de louer un local situé au 4^{ème} étage de notre immeuble pour un coût annuel de 1 080 000 francs hors charges.

Il conviendra dès 2014 d'engager une réflexion autour de nos besoins à horizon 2016, en lançant une étude de programmation.

Cette étude vise à recenser les besoins des directions tant en espaces de travail que de rangement ou d'archivage. Le plus difficile étant pour chacun d'entre nous de se projeter à horizons 10 ans, l'idée première étant de programmer notre futur établissement à sa juste mesure.

Compte tenu des éléments qui précèdent, les éléments d'information financière au titre de l'exercice 2013 peuvent être présentés comme suit :

RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU CGF

(y compris la décision modificative du 02/09/2013 et l'excédent de résultat de fonctionnement reporté)

et du CA 2013 PRÉVISIONNEL

A ce jour, des incertitudes fortes à propos des données relatives au compte administratif demeurent compte tenu des délais de traitement des titres et des mandats enregistrés par la TIVAA.

INVESTISSEMENT

Dépenses

BP 2013	CA 2013 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
145 670 217	11 349 224	134 320 993

Recettes

BP 2013	CA 2013 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
145 670 217	145 670 217	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses

BP 2013	CA 2013 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
489 109 305	259 954 573	229 154 732

Recettes

BP 2013	CA 2013 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
489 109 305	465 828 193	- 23 281 112

Les perspectives de réalisation du BP 2013 sont, en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, en-dessous de la prévision initiale. Plusieurs explications la corroborent :

Les recettes : Les cotisations des communes :

Hormis la situation atypique de la commune de Faa'a, qui s'est réglée par une procédure de mandatement d'office, la difficulté de recouvrer les recettes réside essentiellement sur les problèmes de trésorerie que rencontrent les communes aujourd'hui. La baisse effective du FIP, conjuguée à la crise économique générale placent certaines communes de Polynésie dans des situations budgétaires compliquées. Celles-ci par manque de trésorerie ne sont pas en mesure d'honorer leurs créances auprès du CGF.

Les restes à recouvrer sur les cotisations de l'année 2012 s'élèvent à 1 447 406 Francs, tandis que les restes à recouvrer au 30/12/2013 sur les cotisations de 2013 (de janvier à septembre 2013) s'élèvent à 70 287 114 Francs.

Les dépenses d'investissement :

A noter que l'investissement en matériel informatique a été moins important que prévu fin 2013. Cela est essentiellement dû au projet de refonte de notre site internet, projet dont la mise en œuvre a pris un retard non négligeable lié au fait que nous avons sous-estimé le temps de concertation nécessaire au sein des services. Le centre s'attachant à une réelle mise en concurrence entre les fournisseurs, la mise en ligne et la publicité de notre appel à la concurrence n'a pu se faire que début décembre 2013.

Il conviendra d'inscrire au Budget 2014, le montant estimatif du marché public soit 2 750 000 francs.

Les dotations aux amortissements:

Apparaissant également en dépenses de fonctionnement, une somme estimée à 19 635 417 francs était inscrite en recette d'investissement, elle est en fait de 3 200 870 francs, pour le BP 2013. Ce montant sera porté au BP 2014 auquel il conviendra d'ajouter l'amortissement des dépenses d'investissement de 2013 intégrées au tableau d'amortissement (dépenses unitaire supérieure à 200 000 francs).participant ainsi à la composition de l'autofinancement brut.

Les Principaux indicateurs financiers :

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'évoquer les principaux indicateurs financiers (épargne, endettement, effort d'équipement,...) résultant des choix opérés à l'occasion de la préparation du budget.

Ces éléments sont essentiels à la bonne information des membres du conseil d'administration mais restent indicatifs dans la mesure où tous les choix n'ont pas encore été arrêtés.

L'épargne de l'établissement public :

Trois niveaux d'épargne (épargne de gestion, épargne brute et épargne disponible) permettent de déterminer la situation financière de l'établissement.

Ils représentent la marge de manœuvre dégagée par la section de fonctionnement pour financer les opérations d'équipement :

1. **L'épargne de gestion** correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion (dépenses réelles hors frais financiers).
2. **L'épargne brute** mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante après paiement des frais financiers (sans objet pour le CGF en 2013).
3. **L'épargne nette** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction du capital de la dette (sans objet aujourd'hui pour le CGF).

L'épargne nette du CGF sera donc de 205 873 620 Francs au BP 2013.

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2014

L'année 2013 était année de fonctionnement en année pleine, certaines grandes opérations telle que « les rencontres avec les communes » ou « le concours de Cat B » ont permis d'obtenir une meilleure lisibilité de la dépense pour les exercices à venir. Le budget 2012 avait été construit avec de grandes incertitudes telles que le nombre de candidats potentiels, le nombre de copies qui devront être corrigées etc. Ces données nous sont aujourd'hui connues ce qui devraient nous permettre d'améliorer nos prévisions budgétaires dans ces champs de compétences du CGF.

1) Le taux de cotisation :

L'augmentation, ou la baisse du taux de cotisation, fixé à ce jour à hauteur de 2,4% n'est pas souhaitable, alors que l'étendue des missions ne cesse de croître.

Par courrier du 15 novembre 2013, le Président du SIVMTG et les Maires des communes des TUAMOTU GAMBIER ont interpellé le Président du CFG concernant le paiement de la cotisation des agents temporaires. Ils considèrent qu'en raison de la spécificité des communes de leur archipel, ils sont contraints de recourir fréquemment à des emplois précaires, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux en régie communale. Ces communes sont dans l'obligation de verser la cotisation y compris pour ces agents. Les Maires concernés considèrent que ces agents, recrutés sur des emplois précaires ne sont pas en mesure de bénéficier des formations mises en œuvre par le CGF, et à ce titre ils demandent à bénéficier d'une exonération du paiement de cotisation sur ce type de rémunérations précaires.

Le développement d'un argumentaire basé sur le fait que la cotisation au CGF ne sert pas uniquement à financer le programme de formation destiné aux agents des communes n'a pas été entendu par les Maires des communes des TUAMOTU GAMBIER et ceux-ci demande à ce que le conseil d'administration du CGF se positionne sur cette question.

Les textes aujourd'hui en vigueur reconnaissent le statut particulier d'un certain nombre de communes isolées en portant à 12 mois, renouvelable une fois, la durée des contrats occasionnels, notamment « pour permettre, sur les îles isolées où les entreprises sont structurellement absentes, de réaliser des travaux de régie en ayant capacité de recruter sur un emploi temporaire un personnel local pendant la durée des chantiers »,

Le conseil d'administration après en avoir débattu a considéré qu'il n'était pas opportun de prendre une mesure d'exonération de cotisation pour cette catégorie d'agents occasionnels alors même que les activités et missions du CGF ne cesse de se développer au fil des mois.

2) La poursuite des formations :

Des nouveaux fonctionnaires des communes :

L'intégration est l'un des aspects les plus importants de la mise en œuvre de la réforme portant création de la fonction publique des communes, car cette procédure a de fortes implications sociales. Celle-ci vient en effet modifier la situation personnelle de tous les employés communaux intégrables.

La procédure de l'intégration, définie par les textes, prévoit en aval une formation d'intégration de 3 jours obligatoire, qui est organisée par le CGF. Le coût de cette formation était estimée au Budget 2013 à 20 000 Francs par stagiaire. Ces journées d'intégration sont, dans la mesure du possible, organisées sur le terrain ; dans les communes concernées, afin de limiter autant que possible, les coûts de transport.

En 2013, 47 agents ont bénéficié de cette formation d'intégration (deux groupes à Nuku Hiva et 2 groupes à Rimatara) pour un montant total de 1 069 396 Francs soit 22 753 Francs par agent.

Le recrutement direct par nomination de fonctionnaire fait également l'objet d'une formation dite « d'accueil », cette formation d'une durée de 5 jours était estimée au Budget 2013 à 30 000 Francs par stagiaire.

En 2013, 65 agents ont bénéficié de cette formation dite d'accueil (1 groupe aux Marquises et 3 groupes à Tahiti) pour un montant total de 2 358 050 Francs soit, 36 278 Francs par stagiaires.

Une analyse fine de l'ensemble de ces coûts nous permet d'affiner nos prévisions budgétaires afin de proposer au vote des élus un budget 2014 le plus sincère possible.

Les formations statutaires laissent apparaître pour 2013 un coût prévisionnel annuel de 10 000 000 de Francs. Compte tenu du rythme peu soutenu des intégrations au cours de l'année 2013, le budget consacré à ces formations s'est élevé à 3 427 446 Francs.

Des agents souhaitant préparer les concours :

La mise en place d'une première « préparation au concours » à l'occasion des épreuves du 19 septembre, a rencontré un vif succès auprès des agents des communes, une sélection des candidats à la préparation a dû être opérée le CGF ne pouvant accepter toutes les demandes.

Les agents ainsi formés ont mis toutes les chances de leur côté pour réussir ces épreuves. Les correcteurs et examinateurs du concours ont largement témoigné du fait que les candidats formés par le CGF étaient manifestement plus performants que ceux n'ayant pas bénéficié d'une préparation.

31 agents ont ainsi été formés pour les épreuves écrites et 13 pour les épreuves orales du concours de catégorie B. Coût de cette préparation : 914 700 Francs.

Dans le cadre du concours de catégorie A, prévu le 20 février 2014, 36 agents des communes se sont d'ores et déjà inscrits.

Fort de ce succès une part non négligeable de l'enveloppe budgétaire 2014, allouée à la Formation sera consacrée aux préparations aux concours.

En conclusion

Passée la période de construction et d'installation, le Centre de gestion et de formation a abordé au cours de l'année 2013 sa phase de développement de ses missions, sur la base de ressources techniques et financières constantes.

La montée en charge progressive des activités entraînera la nécessité de renforcer les moyens humains du CGF, d'autant que ces activités prendront un caractère récurrent.

Il est ainsi proposé dès le premier trimestre 2014 de procéder au recrutement d'un deuxième cadre de catégorie B, au service « concours ».